

» au moment et de la manière qui seront jugés convenables pour l'effet désiré.
 » C'est en ce sens que je lui en écris (1). » — Le Roi veut que tous les chefs militaires et autres qui peuvent être utiles aux Pays-Bas y restent, et il recommande au duc de ne permettre qu'aucun d'eux l'accompagne à son retour. —
 « Vous savez, poursuit-il, qu'une des choses qui ont le plus mécontenté
 » ceux des Pays-Bas, c'est l'institution du nouveau conseil des Troublés, et
 » combien ils ont fait d'instances pour qu'on l'abolisse, et qu'on ramène aux
 » formes anciennes le gouvernement et tout le reste. Vous savez aussi que je
 » n'ai pas accueilli cette demande, parce que je me rappelais les observations
 » que vous m'aviez écrites à ce sujet. Mais, aujourd'hui, je vous recommande
 » vivement d'en parler avec le grand commandeur, et de voir ensemble s'il
 » convient de faire quelque changement en cela, afin de donner aux naturels
 » du pays une sorte de satisfaction : car on m'affirme que de l'abolition dudit
 » conseil et de la publication du pardon dépend le rétablissement de l'ordre
 » dans ces provinces. Je crois bien qu'ils ont les intentions dont vous m'avez
 » entretenu plusieurs fois; mais je vois que les choses sont arrivées à ce point
 » qu'il faut penser à tous les moyens susceptibles de les rétablir, surtout en
 » présence d'une pénurie d'argent telle que nous ne pouvions plus avancer ni
 » reculer : bien que je n'entende pourtant leur accorder jamais rien qui ne soit
 » juste et compatible avec notre sainte foi catholique et mon autorité, quand
 » même je devrais perdre les Pays-Bas (2). » — Le Roi termine, en disant que

(1) *Quando recibí vuestras últimas cartas, estava ordenado y á punto de embiarse el perdon general, y helo detenido por lo que me advertistes que se devia mirar mucho como se ha de dar y publicar para ser estimado y del fructo que se pretende, que ha sido muy bien avisármelo, siendo, como es, esta la última medicina con que se presupone se ha de sanar esse enfermo; y así lo he detenido hasta agora, que pareciéndome seria á propósito lo hiziesse publicar el comendador mayor por principio de su gobierno, para ablandar los ánimos y ganar las voluntades de los naturales, he acordado que sele embie pocos dias despues deste correo, advirtiendole que acá y allá se tenga tan secreto que en ninguna manera se sepa hasta el punto en que se haya de publicar. Mas, porque anticipadamente se entienda por vos y por él la forma en que se ha ordenado, yrá con esta una copia en castellano y en cifra, para que la veais los dos, con quien mas os pareciere; y si huviere algo que mudar, quitar ó poner, se me advertirá luego en particular; y hasta tanto que yo responda, no se usará del perdon, que así lo escribo al comendador mayor, pero que si va con el cumplimiento necessario, use dél y lo haga publicar, quando y como se juzgare que será del efecto que se pretende.*

(2) *Ya sabeis como una de las cosas que mas ha escozido á los dessos Estados es la institucion del*

ce qu'il y a de mieux à faire, et ce qui est le plus sûr, relativement à Genlis et aux autres prisonniers, est de les faire mettre à mort secrètement, en s'arrangeant avec les intéressés. Il laisse le duc maître de prendre, à cet égard, le parti qu'il jugera le plus convenable (1).

Liasse 554.

1271. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 21 octobre 1573.* Comme ce courrier porte les dépêches nécessaires pour que le grand commandeur de Castille succède au duc, il sera bien qu'il lui remette promptement le gouvernement : « Le grand commandeur, dit le Roi, pourra, au moyen des bons » avertissements que vous lui donnerez, s'occuper plus tôt et avec plus de fruit » des affaires; et vous, en étant déchargé, vous aurez plus de loisir pour arranger vos affaires particulières, et vous mettre en mesure de partir dans un bref » délai (2). » — Il lui envoie des cédules pour 300,000 écus, en lui recommandant de ne disposer, sur cette somme, que de ce dont il aura le besoin le plus indispensable, afin que le grand commandeur, à sa prise de possession, ne se trouve pas au dépourvu.

Liasse 554.

1272. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid,*

nuevo consejo de los Troubles, y lo que han instado sobre que se deshiziesse, y que el gobierno y todo lo demás se reduxesse á lo antiguo; y tambien sabeis como yo no he dado entrada á su requesta, por tener en memoria lo que sobrello me haviades escripto y advertido. Pero agora os encargo mucho que, platicándolo con el comendador mayor, veais si conviene hazer alguna mudanza en esto, por dar á los naturales algun género de satisfaccion, que afirmadamente dizen que de solo esto y de publicarse el perdon general depende el remedio dessos Estados. Bien creo que su intencion deve ser la que diversas vezes me haveis representado, mas veo que las cosas están en términos que conviene yr pensando en todos los medios que podrian ser parte para las reducir al assiento que han menester, principalmente haviendo llegado la falta de la hacienda á estado que ya ni se puede yr adelante ni atrás, aunque por eso yo no entiendo consentirles jamás cosa que no sea muy justa y muy conforme á nuestra santa fee católica y á lo que conviene á mi autoridad, si bien huviesse de perder los Estados.

(1) *En lo de Janlis y los otros que están presos me parece que es lo mejor y mas seguro despacharlos secretamente, y cumplir con los interessados lo mejor que se pudiere, y assí se podrá hacer, que yo os remito lo uno y lo otro, para que lo mandeis executar como mas convenga.*

(2) *Será muy bien se lo entregueis luego, porque me parece que con los buenos advertimientos que le dareis, se podrá introducir mejor y mas presto en las materias, y por que, estando vos descargado, podreys mejor disponer vuestras cosas particulares para os partir con brevedad.*

le 21 octobre 1573. Par une autre dépêche en français, il lui envoie les patentes de gouverneur général, et des instructions dont la traduction en espagnol lui a été adressée le 4. — Avec celle-ci, il lui fait parvenir une instruction particulière, signée de sa main, qui contient d'importants avertissements, tant pour la bonne direction des affaires de l'État, que pour la discipline des gens de guerre (1). Le duc d'Albe le mettra, au surplus, au courant de ce qui a été fait. — Il voulait lui envoyer le pardon général; mais le duc lui ayant écrit, en date du 2 septembre, qu'il fallait beaucoup penser au mode et au temps de sa publication, parce que, en faisant celle-ci hors de saison, le pardon perdrait à la fois de son autorité et de son efficacité, il adresse au duc, en langue castillane, une copie de cet acte, pour qu'ils le voient ensemble, et le fassent publier, s'il leur paraît qu'il soit bien. Au cas qu'ils trouvent quelque chose à y changer, ils doivent l'en aviser promptement, et, en attendant, tenir secret ledit acte. — « Je » crois bien, comme vous le dites, poursuit le Roi, que je ferais chose agréable » aux états des Pays-Bas, en leur annonçant que mon intention est que mon » fils me succède dans la souveraineté de ces provinces, et en l'y faisant élever, » et je vous remercie du soin avec lequel vous recherchez tous ce qui peut con- » duire au but que nous nous proposons. Je réfléchirai à l'avis que vous m'avez » donné à cet égard (2). » — Il l'autorise à emmener avec lui Alessandro Gonzaga; toutefois il sera bien de ne pas mettre beaucoup d'Italiens aux Pays-Bas. — Il lui donne la même autorisation pour don Alexandro Torrellas et don Guillen de San Clemente. — Le Roi espère que cette dépêche trouvera le grand commandeur en Flandre.

Liasse 554.

1273. *Lettre du secrétaire Çayas au grand commandeur, écrite de Madrid, le 21 octobre 1573.* Il a montré au Roi ce que le commandeur lui a écrit de sa main, touchant la provision de deniers, le pardon général et les autres choses qu'il dit lui avoir été promises. On ne se rappelle pas ces autres choses, puis-

(1) Je n'ai pas plus trouvé cette instruction que les autres dans les archives de Simancas.

(2) Bien creó que (cómo dezis) fuera de satisfacion á los estados el darles á entender que tengo intencion de que me succeda en ellos el infante mi hijo, y de le embiar á criar allá, y yo os agradezco mucho el cuydado con que vais mirando lo que puede ser de provecho para el fin que se lleva, que holgado he de entender este vuestro concepto, para yr mirando en todo.

que les pouvoirs, instructions, etc., lui sont envoyés de la manière que les a eus le duc d'Albe. Si feu le docteur Velasco (1) lui fit quelque offre particulière, il fera bien d'en avertir Çayas, qui en rendra compte au Roi.

Liasse 534.

1274. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Amsterdam, le 22 octobre 1573.* Le 7 (2), le comte de Boussu, avec l'armée navale, mit à la voile, pour

(1). Voy. le t. I^{er}, p. LXI.

(2) Le rédacteur ou le copiste de la lettre s'est trompé; ce fut le 5 que Boussu mit à la voile. Nous insérons ici les lettres qu'il écrivit au duc d'Albe, les 4, 5 et 8 octobre :

« Monseigneur, hier ay faict embarquer l'infanterie espagnolle, et sommes du tout prest à passer le Pampoz, et ainsi le pensé-je faire cest après-dîner avec la marré, pourveu que quelque tourmente ne le nous empesche. Les ennemiz sont au lieu ordineir, avec 23 navieres grosses, sans les petites. Le présent porteur est le capiteine Snater, qui est de garde sur la dicque de Saint-Anthoene, auquel supplie Vostre Excellence faire ordonner quelque prest pour l'entretenement de ses gens, car les païsans qui jusques icy l'ont secouru n'en ont plus le moyen, aiant perdu tous leurs biens par l'infraction de la dicque, laquelle astheur ilz réparent en toute diligence... Du basteau admiral, ce 4^e en octobre 1573... MAXIMILIEN DE BOUSSU. »

« Monseigneur, cejourd'huy, envers les onze heures, s'estant le temps ung peu modéré, ay faict voile avecq toute l'armée, et avons passé le Pampoz avecq difficulté, à cause du mauvais temps qui survient. Toutesfois, depuis, s'estant derechief ung peu adoucy, vindrent les ennemys se présenter avec 25 navieres, dont les vingt estiont grosses et les cinq moyennes, et, faindant de nous vouloir aborder, se misrent à noz espauls; mais, en passant, se donnarent belles rusciades d'artillerie et harcquebouserie. Et, ayant suivy quelque temps celle déroutte, pour nous eslonger du susdict Pampoz et trouver la parfondeur, tournasmes teste; et, ayant l'ennemy le dessus du vent, ne les peusmes border, mais passimes à coupz de pierre d'eulx, de sorte que derechief se reschauffa la feste à coupz d'harcquebouse et artillerie, et de sy près que n'avons batteau où il n'y ayt gens blessez de coups d'harcquebouse ou artillerie; et n'est possible que les ennemys n'ayent receu beaucoup plus de dommage, car nostre artillerie at fort bien faict son debvoir. Le principal dommage qu'avons receu, ce at esté en deux batteaulx qui ont esté accablez des ennemiz, pour estre, en dessoubz vent, eslongnez de nous aultres, dont l'ung s'at si bien défendu, que celluy qui l'avoit mis à bort, fust fort aise de se déferrer avec grand dommage, et des nostres, en ladicte naviere, en y at eu trente-deux, que tuez que blessez. L'aultre naviere estoit une jachte, laquelle deux bootz et une boyer misrent à bort, et icelle, avant que la peussions secourir, fust gagnée des ennemys, et le capiteine prins prisonnier; mais, après, la reprinsmes avecq toute son artillerie et douze ou quinze des ennemys qui estiont dedens, de façon que de ladicte jachte n'avons perdu que les gens qui estiont dedens. La nuit nous at empesché

aller à la rencontre de la flotte des rebelles, qu'il trouva près d'Enkhuisen. Après quelques rencontres, dans lesquelles il eut l'avantage sur eux, le 13, les ennemis, ayant le vent favorable, vinrent, avec leur vaisseau amiral et trois autres, assaillir celui de Boussu. Tous les cinq s'étant accrochés, ils combattirent jusqu'à ce que le vent leur fut contraire, et ne firent aultre chose pour cejour d'huy, et sommes ancrez à ung quart de lieue des ennemys, espérant, sy Dieu est servy de nous donner le temps propre, les accomectre derechief dimain. Boshuysen at ung coup d'harquebouse au travers du bras; ung aultre capiteine at la main emportée, comme aussy at l'alpherez de Garsiguars. Certes, monseigneur, tous se sont cejour d'huy sy bien monstrez, que suis plus satisfait d'eulx que jamais, et ainsy espère que V. E. l'entenderat quelque jour plus particulièrement. Il seroit très-requiz nous pourveoir de pouldre pour harquebousiers, car le peu que nous en avons ne vault riens; deux waterschepes armez nous ferient beaucoup de service, et ce se pourroit faire avecq peu de despence, qui seroit prenant deux des gotelins que gagnasmes dernièrement sur la dicque, et aultres deux pièces de ceulx d'Amsterdam, et en chascung waterschip mectre quatre maronniers et vingt et cinq soldatz des compagnies de Sichein et Snater; et, quant aux vivres, baillant argent à quelque capitaine de ces navieres, on trouverat qui emprendrat les nourrir. Qui serat, etc... Du batteau amiral, ce v^e jour d'octobre 1573... MAXIMILIEN DE BOUSSU. »

« Monseigneur, j'ay receu la lettre de Vostre Excellence du vii^e de ce mois, par où icelle remect prendre la résolution de ce qui conviendrat ultérieurement de faire, à moy et aux capitaines. Et ainsy cejour d'huy les ay fait assembler, et longtems avecq eulx débattu tout ce qu'ay trouvé le plus servir à la matière, leur mectant en avant les deux pointz pour lesquelz ceste armée avoit esté dressée, et enfin, monseigneur, comme il est impossible qu'il viègne quelques navieres d'Oostlande, que premièrement l'armée des ennemys ne soit defaictte ou déchassée, le plus qu'ay insisté at esté pour sçavoir quel moyen que nous avons pour ce faire; et, après avoir débatu ceste matière plus de quatre heures, sont retumbez tous en ce qu'escripviz hier à V. E., qu'est qu'il ne convient afferrer les ennemiz, pour les raisons déclairées en mes précédentes, mais, sy le temps nous veult servir, que essayons derechief sy sçaurons gagner quelque advantaige sur eulx, et, où non, que, sans mectre en dangier de perdre le tout, avecq le premier vent favorable, retournions vers Amsterdam. J'ay réparty la pouldre qu'il at pleu à V. E. m'envoyer, entre les navieres, mais aurions bien besoing de pouldre qui ne fusse point grenée, pour l'artillerie de fer, et d'aulcunes aultres provisions, dont ay envoyé une déclaration particulière à celluy qui at eu charge de l'esquippage; mais serat requiz qu'il ayt quelque argent pour pourveoir le tout. Les ennemys, ny nous, à cause que le vent at esté zuydt-oost et contraire aussy bien pour l'ung que pour l'aultre, ne sommes bougez, car celluy qui premier eusse levé son ancre, eusse eu désavantaige, et sommes moins de à ung quart de lieue l'ung de l'aultre... Du batteau amiral, ce viii^e d'octobre 1573... MAXIMILIEN DE BOUSSU. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

firent depuis trois heures de l'après-midi jusqu'au lendemain, à quatre heures du matin, que, le vent les ayant conduits sur un banc, ils y demeurèrent à sec. Le comte se battit vaillamment. Des quatre navires, deux se décrochèrent, et les autres ne le purent faire, malgré tous leurs efforts. Ils furent ainsi pendant deux jours, au bout desquels le comte fut forcé de se rendre, avec les Espagnols qui lui restaient (1). — On les a dirigés sur Hoorn. — Le vaisseau amiral des

(1) On lira avec intérêt les deux lettres suivantes que le comte de Boussu écrivit, de sa prison de Hoorn, au duc d'Albe : la première, pour l'informer des circonstances de sa défaite; l'autre, pour l'engager à consentir à un échange des prisonniers faits des deux parts :

« Monseigneur, Votre Excellence aurat veu, par mes lettres que luy ay escript depuis avoer passé le Pampoz, les difficultéz qui se présentiont, ausquelles, pour le temps contreire, ne se pouvoët obvier, et ainsi estoet force attendre l'événement de la fortune, comme les capitaines, desquelz prins aviz, unanimement résolurent; et, depuis le v^e jusques à xi^e, demeurâmes fermes à nôstre ancre, espérant quelque changement de temps, ce qu'aussi advint à nostre gran désavantaigé : car le vent, qui estoet zuydt-oost, se tournat quasi oost, qui estoet vent fort bon et avantageux pour l'armée de monsieur le prince d'Oranges, lesquelz aussy ne perdirent l'occasion, car, au mesme instant (qui estoet les xi heures avant midy), levèrent ancre, et nous semblablement; et, taschans de gagner le vent l'ung à l'autre, perceuz que l'admiral du prince vouloët investir avec ma naviere, et, pour me reserrer tant plus avec les navieres de ma charge, commandiz tourner la naviere avant vent. Mais, comme elle ne voulust obéir au timon, et que jà veoz mes navieres rapprocher, résoluz, pour n'abandonner la flotte, investir, espérant que, estant secundé de ceulx qui estiont voesins, que donnerions du moing tant à entendre à nôstre partie adverse, que facilement nous viendrions à desjoindre : mais, en lieu de me donner quelque assistance, ne perceuz, sinon ung ou deux qui firent quelque debvoer, dont l'ung fust tiré au fond, et estoët le capiteine nommé Frédéric Thomaszoon, et l'autre fust abordé de deux navieres, desorte que ne me peut approcher. Le reste de noz navieres se commençarent à mettre au large; et, oers bien que aulquons eurent le dessuz du vent, si est qu'ilz ne fisrent semblant me secourir, desorte qu'ilz donnarent loesir à toute la flote de nous venir charger, comme aussy fisrent incontinent tro es aultres navieres qui me vindrent mettre à bort; mais toutefoex fismes telle défence, qu'ilz fusrent forcez nous désafferrer, avec assez de dommaige, nous laissant cependant attachez avec l'admiral, auquel peu après vindrent de secours leur vice-admiral, et une aultre des meilleures navieres de leur armée, lesquelz (aiant jà ma naviere touché terre) me demeurarent toute la nuict à bort, combatant continuellement, et nous maintismes ainsi jusques envers les neuf ou dix heures lendemein, ne pouvant croere que seroiez si laschement abandonné. Mais, ne voyant nul espoer de secours, et qu'il ne nous restoet en toute la naviere le quart de noz gens seins, et jà le peu qu'il restoet de maronniers découragez, trectasmes de nous rendre, à condicion qu'il

rebelles et un autre ont été coulés à fond. — Le reste de leur flotte est retourné à Enkhuisen. Celle du Roi, sous les ordres du vice-amiral Boschuyzen, est revenue à Amsterdam. — Le duc prétend que, dans cette affaire, les rebelles ont perdu plus de 3,000 hommes.

Liasse 555.

« Monsieur le prince, nous trecteriont de bonne guerre, relaschant prisonnier pour prisonnier, et, où n'y eusse prisonniers pour eschanger, que chasqung soldat et maronnier sortiroet pour ung moes de soulde. Et, comme astheur il n'y at nul espoer de rachapt, si se n'est que V. E. use de clémence vers les prisonniers qu'elle tient, je supplie bien humblement V. E. que, si mes services peuvent quelque chose en l'endroict de V. E., ne vouloer permettre que le reste des bons soldatz qui est demeuré ne souffrent icy l'extrême, ains veulle préférer le debvoer qu'ilz ont fait au mésuz que pourriont avoer commiz ceulx détenuz par V. E.; et, en ce faisant, outre la bonne euvre qu'elle y ferat, serat encourager aultres à bien faire. Le capiteine Corquera est blessé d'une harquebousade au dessoubz du genou, et m'at fait cejour d'huy entendre le gouverneur de ce quartier qu'il sera content relaxer ledict Corquera pour ung bourgoes particulier, nommé Dierich Pauluzoon, prisonnier à Lewarden, lequel V. E. aultrefoez m'avoet accordé d'eschanger contre Willem Janszoon, le vieux bourghemestre d'Enkhuisen; et, comme depuis cela ne sortit son effect, supplie bien humblement V. E. me vouloer envoyer une lettre ouverte pour monsieur de Billy, affin que, envoiant le capiteine Corquera à Staveren, il veulle relaxer ledict Dierich Pauluzoon. Quant est de moy et le reste des gentilzhommes qui sont icy, sommes attendans la résolucion de monsieur le prince, lequel, espère, ne désavouerat ce qui nous at esté proumiz. Et n'estant ceste pour non plus, etc., etc... De Hornes, ce 29^e d'octobre 1573... MAXIMILIEN DE BOUSSU. »

« Monseigneur, les commisseires de monsieur le prince d'Oranges sont icy arrivez depuis ung jour ou deux, et, entre aultres poins de leur charge, m'ont déclaré leur estre commandé de procéder à l'exécution de tous les prisonniers qui sont icy, si ce n'est que Vostre Excellence veulle entendre et permettre eschangement de prisonniers. Oers, V. E. aurat jà entendu, par mes dernières, la façon de quoy sommes tous tombez en mains, qui estoet n'ayant peu faire ultérieure résistance; aussi, par les mesmes, ay adverti V. E. les condicions avec quoy nous rendasmes, qui estoient que on nous treitteroet en bonne guerre, relaschant prisonnier pour prisonnier, et où il n'y eusse prisonnier, que lors il seriont relaschez pour ung moes de soulde. Il est astheur en la main de V. E. nous condamner ou donner la vie, car, où icelle dénie le susdict eschange, il faudrat que tous pâtissent une mort honteuse, et, où V. E. se veulle incliner à ce qui est plus que reisonnable, de retirer ceulx qui ont exposé corps et vies pour le service de Sa Majesté, le chemin en est ouvert, et je ne veulx jamais croere, sinon que V. E. s'inclinera plustost à la conservation des siens, que à exterminer le petit nombre de ceulx qui sont en son pouvoir. J'escripz ceste, pour la dernière, à V. E., le suppliant très-humblement vouloer avoer

1275. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Amsterdam, le 22 octobre 1573.* Il prie le Roi d'accélérer la venue du grand commandeur : il convient, pour son service, que lui parte au plus tôt des Pays-Bas. Il ne peut plus y être utile; et, s'il devait passer encore dans ce pays un hiver comme le précédent, il mourrait à la peine. Il est dans un tel état qu'il ne peut bouger du fauteuil où il est assis. — Il engage le Roi à faire enfermer le comte de Buren dans un château-fort : s'il venait à s'échapper d'Espagne, non-seulement il pourrait faire beaucoup de mal, mais il serait à craindre que son âme ne se perdit. Berlaymont lui a dit qu'il serait possible que le prince d'Orange le demandât en échange du comte de Boussu.

Liasse 555.

1276. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Amsterdam, le 23 octobre 1573.* On s'était proposé de donner un second assaut à Alckmaar : mais, de l'avis de tous les chefs de l'armée, le duc y a renoncé, et a fait lever le siège. Les dispositions des soldats étaient équivoques; la plupart des officiers avaient été estropiés lors du premier assaut. Il avait tant plu, que le camp était rempli d'eau, et l'artillerie en quelque sorte submergée. — L'armée est maintenant à Egmont-l'Abbaye et dans les environs. — Il sollicite une grosse provision de deniers, pour combler les gens de guerre qui menacent de se mutiner. — Il s'occupe de leur assigner des quartiers d'où ils puissent priver les ennemis de la subsistance que ceux-ci ont jusqu'à présent tirée du pays. Il se promet de grands résultats de cette mesure. — Les rebelles seront ainsi resserrés dans les villes qu'ils occupent; là, ils seront réduits à mourir de faim, et, par une nuit d'hiver, dans le temps des gelées, on pourra leur donner l'escalade. — Mais il faut pour cela deux choses : que les troupes royales soient payées, afin qu'elles ne se mutinent pas, et que le Roi arme une puissante flotte qui le rende maître de la mer. — « Pour réprimer le prince rebelle, et même le faire sortir

pitié de nous tous, et, si jamais luy ay fait quelque service agréable, s'en vouloer souvenir, ensamble de l'assurance qu'icelle me donnat, à mon partement, du soing qu'elle disoet vouloer tenir en mes affaires : ce que présentement je supplie derechief très-humblement V. E. vouloer monstrer par effect, car ne se sçauroet offrir chose où ay plus besoing de l'assistance de V. E., que en ceste-icy... De Hoornes, ce 2^e de novembre 1573... MAXIMILIEN DE BOUSSU. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

» du pays (car il n'est pas homme à oser s'enfermer dans une ville), un moyen
 » qui avait paru efficace à la plupart de ceux du conseil était d'incendier tous
 » les lieux que les troupes royales ne pourraient occuper... Depuis, comme ils ont
 » vu que les choses ne peuvent durer dans l'état actuel, et que les rebelles se sont
 » faits plus forts, ceux des conseillers qui sont du pays sont revenus de cette
 » opinion : mais le duc n'en persiste pas moins à être d'avis que le moyen soit
 » mis en pratique, encore qu'il fallût huit ou dix ans pour que le pays se réta-
 » blit. — Il n'aurait même pas hésité à le mettre à exécution, s'il s'était agi
 » d'une province appartenante à un autre souverain ; mais, dans un pays qui fait
 » partie des États patrimoniaux du Roi, il n'a osé le faire de son chef, à l'ex-
 » ception pourtant de quelques villages qui ont été brûlés par son ordre, parce
 » qu'ils pouvaient grandement incommoder les troupes royales, et de quelques
 » autres qui subiront le même sort. Il n'oserait non plus conseiller au grand
 » commandeur de le faire sans ordre du Roi, quoiqu'il soit certain que c'est le
 » moyen d'en finir très-promptement, et que, si S. M. le consulte, il lui conseil-
 » lera d'y recourir : car, s'il faut attaquer les villes l'une après l'autre, jamais
 » on n'en viendra à bout. — Il demande que le Roi fasse connaître sa volonté
 » sur ce point, afin que le grand commandeur s'y conforme. — Certainement
 » tout homme du pays à qui l'expédient sera proposé, s'y montrera contraire :
 » toutefois, le comte de Boussu fut constamment de cette opinion, et il le dit
 » encore au duc la veille de son départ (1)... »

Liasse 555.

(1) Para estrechar este revelde y aun hacerle saltar del pais, como espero en Dios que ha de saltar,
 porque él no es hombre que osara quedar encerrado en una villa, se havia platicado entre estos conse-
 jeros que á todo aquello que la gente de V. M. no pudiesse ocupar, se le diesse el fuego, para escusar
 que de ninguna parte él tuviesse aprovechamiento, de manera que, aun que el ejército tuviesse en un
 village mil escudos de contribucion, y el príncipe de Oranges diez, que por el mismo caso se devia que-
 mar. Hasta aquí, todos los mas destos consejeros han estado bien en ello; pero, como han visto que esto
 no puede ya durar y que los reveldes están ya en otro estado, los que son del pais vuelven á ser de
 otra opinion. Pero yo, á trueco de aventajar un dia, seria de opinion que se hiziesse, aunque tar-
 dasen ocho ó diez años, que no lo tardará, á volver el pais en el estado que antes estava. Si fuera pais
 que se conquistara de otro príncipe, sin consultarlo á V. M., hiziera lo que me pareciera convenir al
 bien del negocio; pero, siendo patrimonial de V. M., no me he atrevido á hazerlo, sino algunos vil-
 lages de que podria hacerse gran daño á la gente de V. M., que á estos se ha dado fuego, y á algunos
 se dará tambien, ni tampoco osaria aconsejar al comendador mayor que lo hiziesse sin órden de V. M.,
 aunque sé cierto que el hazerlo es acabar el negocio con grandissima brevedad, y que, si V. M. me pide

1277. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Amsterdam, le 23 octobre 1573.* Il lui envoie la relation de M. de Gomicourt (1), qui a porté à la reine d'Angleterre la ratification du traité, avec la lettre missive du Roi. La reine a donné aussi, et dans les mêmes termes, sa ratification à cet acte diplomatique.

Liasse 535.

parecer, seria que se hiziesse, porque andar tras las villas de una en una, V. M. crea que nunca se acabará. Suplico á V. M. mande escribir su voluntad, para que el comendador mayor la execute, y sea cierto que, si la propone á hombre del país, que se la contradirá, aunque Bossu siempre estuvo desta opinion, y, el dia antes que se partiese, me lo dixo.....

(1) Adrien, seigneur de Gomicourt, chevalier, gentilhomme de la maison du Roi.

Je n'ai pas trouvé la relation envoyée au Roi par le duc d'Albe dans les archives de Simancas, et elle n'est pas non plus dans celles de Bruxelles; mais voici l'instruction que le duc avait donnée au seigneur de Gomicourt :

« Il convient premièrement que soyez adverti que l'on vous envoie vers ledict Angleterre, pour y porter les lettres de ratification, signées du Roy nostre maistre et scellées de son seau, des articles, ces mois passez, convenuz et arrestez entre nous et monsieur le baron de Burghley, pour la restitution du mutuel commerce, pour les délivrer à qui la royne d'Angleterre ordonnera, en recepvant au mesme instant pareilles lettres, signées de sa main et seellées de son seel, pour nous les apporter par deçà; aussy, de dire à ladicte dame royne quelques choses déclarées cy-après.

• Vous vous transporterez doncques en toute diligence vers ledict Angleterre, où arrivant, vous adresserez à Anthoine de Guaras, par moyen et assistance duquel irez après trouver ledict baron de Burghley, auquel (après l'avoir salué de noz deues recommandations) déclarerez qu'estes là venu avec une lettre dudict seigneur Roy, nostre maistre, à la royne d'Angleterre, ensamble lesdictes lettres de confirmation et ratification, pour les délivrer à qui la royne ordonnera, en recepvant celles de Sa Majesté Réginale, pour laquelle délivrance réciproque vous accorderez avecques luy du temps, lieu et manière, et vous accommoderez, en cest endroit, à ce que sera advisé s'en debvoir faire pour le myeux, le priant vous adresser, pour avoir briefve audience, vers ladicte dame royne. Venant vers laquelle, luy présenterez mes bien humbles recommandations en sa bonne grâce, et luy direz la cause de vostre envoy celle part, telle que dessus, luy baillant quant et quant la lettre de Sa Majesté Catholique et aussy la mienne, que vous seront délivrées, en vertu de laquelle (portant aussy crédeuce sur vous), la priez vouloir tenir pour bien la tardance de l'arrivement d'Espagne desdictes lettres de ratification, puis les chemins par la France ont esté et sont encoires si mal seurs, que deux courriers de Sadicte Majesté Catholique, qui passoyent par là y ont esté desgeuillez (*), et que, à ceste occasion, il y a près de quatre mois que n'ay eu lettres d'icelle.

(*) *Desgeuillez*, mis à mort, du mot espagnol *degollados*.